

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 678

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, M. Falorni, Mme Froger, M. David Habib, Mme Karamanli,
Mme Jacqueline Maquet, M. Marion, M. Ott, M. Panifous, M. Bertrand Petit, M. Saint-Huile et
M. Taupiac

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration de quotas en matière de politique migratoire proposée par le Sénat n'était ni souhaitable, ni concrètement réalisable. C'est pourquoi la Commission des Lois de l'Assemblée a supprimé cette mention, la remplaçant par celle d'objectifs chiffrés.

Cette proposition nous semble inutile et inefficace. Ces objectifs, qui ne seront qu'indicatifs, ne permettront pas de répondre concrètement aux "besoins" de notre pays. En effet, il est difficile d'identifier en amont les personnes qu'il est souhaitable de laisser entrer ou non, par exemple en matière d'immigration économique. De même, il semble illusoire d'identifier à l'avance le nombre d'étudiants qui auront la possibilité de venir en France.

En complément, la proposition de quotas est, de longue date portée par l'extrême droite, dans une logique d'instrumentalisation de la question de la présence des étrangers dans notre pays, visant à les stigmatiser et promouvoir la notion de « grand remplacement ».

La définition de ces objectifs chiffrés sera faite de manière annuelle. Cette périodicité ne semble pas adaptée, ne permettant pas de répondre de manière réactive aux besoins qui pourraient être ceux de la France.

Cet amendement, issu des travaux du collectif progressiste à l'assemblée, propose donc de supprimer la mise en place d'objectifs indicatifs chiffrés en matière de visas et de titres de séjour, pour des raisons d'absence de faisabilité et d'instrumentalisation politique.